

Publié le 15/04/2016

Couverture santé via le CCAS

La Santé près de chez vous



Signature du président du CCAS.

Le 11 avril, Alain Faucon maire et président du centre communal d'action sociale (CCAS) a signé avec Patrick Reboul, référent de l'association Actiom, une «convention de partenariat associative» visant à améliorer les conditions d'accès des habitants de la commune à une couverture de frais de santé. Actiom est une association d'assurés à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé. Elle propose, par le biais des CCAS, une solution mutualisée de santé, accessible à tous les administrés qui le souhaitent sans distinction sociale. Partant du constat que de nombreux habitants de la commune n'ont pas de couverture complémentaire de frais de santé, le CCAS a souhaité apporter une réponse alternative et facultative à cette problématique. Les formules proposées sont diverses. Cette offre est éligible à l'aide à la complémentaire santé (ACS) sous conditions de ressources. Pour informer la population, le référent Patrick Reboul animera une réunion publique à la salle basse de la mairie le jeudi 26 mai à 19 h 30, puis trois permanences lundi 30 mai de 9 heures à 12 heures, jeudi 9 juin de 14 heures à 17 heures, le lundi 13 juin de 14 heures à 17 heures, toujours à la salle basse de la mairie. M. Reboul prendra en charge la totalité des démarches de souscription y compris les dossiers ACS.

La Dépêche du Midi